

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00636

Numéro SIREN : 790 233 340

Nom ou dénomination : AUDIT ASSOCIES MEDITERRANEE

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2019 sous le numéro de dépôt 5314

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AAM AUDIT ASSOCIES
67 route DE BEZIERS
34430 Saint-Jean-de-Védas

V/REF :
N/REF : 2013 B 636 / 2019-A-5314

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 14/02/2019, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 13/02/2019
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 30/06/2019

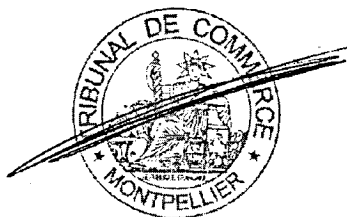
Concernant la société

AUDIT ASSOCIES MEDITERRANEE
Société par actions simplifiée
67 route de Béziers
34430 Saint-Jean-de-Védas

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-5314 le 14/02/2019

R.C.S. MONTPELLIER 790 233 340 (2013 B 636)

Fait à MONTPELLIER le 14/02/2019,
LE GREFFIER



14 FEV. 2019

St Jean de Védas le 28 janvier 2019

Monsieur le Président
Tribunal de Commerce Montpellier
9 rue de Tarragone
34070 MONTPELLIER

Objet : Requête Prorogation Assemblée générale
R+AR

Monsieur le Président

Je soussigné Jean Paul Lacombe, président de la Société AAM, Société par Actions simplifiée au capital de 2000 € dont le siège social est 67 Route de Béziers – 34430 SAINT JEAN DE VEDAS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 790 233 340 a l'honneur de vous exposer :

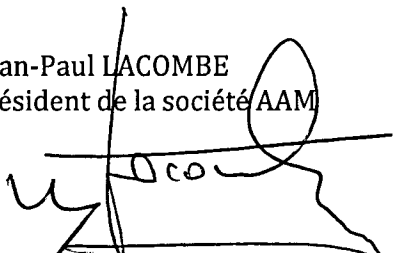
- Que la société a, conformément a ses statuts, clôturés son exercice social le 31.12.2017, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2017.
- Que pour les motifs suivants : en raison de sérieuses divergences entre les deux associés de la société et dans l'attente de l'arbitrage de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Montpellier, l'assemblée générale ne pourra se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président de proroger jusqu'au 30 juin 2019, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sincères salutations

Jean-Paul LACOMBE
Président de la société AAM



PJ : Bilan 2017 AAM – Arbitrage CRCC du 9.10.2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, JEAN-MARC PAUZES, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
MONTPELLIER

VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26, L 241-5, L 225-100, ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

AUDIT ASSOCIES MEDITERRANEE
67, route de Béziers
34430 Saint-Jean-de-Védas
NUMERO RCS :790 233 340
2013 B 636

A PROLONGER JUSQU'AU 30 JUIN 2019
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 13 FEV. 2019

LE GREFFIER ASSOCIE

P/ LE PRESIDENT
Le Juge délégué

Jacques Fournier

